

RESUME DE L'OFFRE TRANSATLANTIS
RELATIVE A L'INDEMNISATION DES VICTIMES DU CARTEL DES CAMIONS

A. PRINCIPAUX PARAMETRES DE L'OFFRE TRANSATLANTIS

- Deux offres distinctes :
 - **Offre « 100% »** : acquisition de la créance indemnitaire pour un montant maximal de **1.800 euros par camion sans paiement ultérieur**, pour tout camion éligible.
 - **Offre « 50% »** : acquisition de la créance indemnitaire pour un montant maximal de **1.000 euros par camion**, pour tout camion éligible.
- **Autres présupposés pour obtenir le paiement maximum :**
 - Valeur du camion supérieure ou égale à 75 000 euros (paiement dégradé à due proportion pour les camions d'une valeur inférieure).
 - Durée de « détention » ≥ 5 ans (décote au prorata en cas de durée inférieure).
 - Camion acheté ou pris en crédit-bail après le 1er janvier 2000 et avant le 18 janvier 2011.
- Les montants versés sont **définitivement acquis**, quoi qu'il advienne par la suite.

B. CAMIONS ELIGIBLES :

- Camions neufs ;
- Poids moyens (6 à 16 tonnes) ou poids lourds (plus de 16 tonnes) ;
- Marque MAN, Volvo/Renault, Daimler, Iveco, DAF ou Scania ;
- Achetés, pris en crédit-bail (option d'achat exercée ou non) ou en location financière (financement sans option d'achat – analyse spécifique requise) ;
- De façon générale, dans l'Espace Economique Européen (EEE) (France ou autre pays de l'EEE), entre le 17 janvier 1997 et le 18 janvier 2011.

C. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROCESSUS

Deux étapes majeures, communes aux deux versions de l'offre :

1. **Phase 1** : Le Cédant (l'entreprise) complète un tableau Excel fourni par TransAtlantis : une ligne par camion indiquant modèle, numéro de châssis, immatriculation, contrat, durée de « détention » etc. (NB aucun document justificatif à fournir à ce stade liminaire).
 - 1.1 Sur la base du tableau Excel complété autant que possible, TransAtlantis produit **une offre indicative présentant le prix d'acquisition** des créances indemnitaires respectivement proposé pour l'offre « 100% » et pour l'offre « 50% ».

1.2 Si cette offre indicative intéresse le Cédant, la phase 2 s'ouvre.

2. **Phase 2** : Le cédant communique à TransAtlantis les documents justificatifs soutenant les éléments portés dans le tableau Excel (contrats, factures, cartes grises etc.) : téléchargement via un portail dédié mis à disposition par Transatlantis.

2.1 A l'issue de l'analyse des documents fournis, TransAtlantis formule une **offre ferme**.

2.2 S'il le souhaite, le Cédant dispose d'un délai pour améliorer cette offre ferme en communiquant toutes explications et/ou éléments complémentaires (ex. nouveaux documents justificatifs etc.).

2.3 Au terme de la finalisation de l'analyse, un **contrat de cession** de créances indemnitaires est conclu et le paiement correspondant est réalisé.

*

*

*

TRANSATLANTIS

RESUME DES INFORMATIONS PRINCIPALES A FOURNIR PAR LE CEDANT

NB contenu non exhaustif : le résumé ci-dessous liste les principales informations à fournir par le Cédant en vue de la préparation, par TransAtlantis, de l'offre financière relative à l'acquisition des créances indemnitaires. Des informations et documents supplémentaires devront être fournis ultérieurement, notamment sur l'identité et l'historique social du Cédant, la taille de sa flotte de véhicules etc.

A. **INFORMATIONS REQUISES POUR LES CAMIONS ACHETES**

- I. Pour chaque Camion acheté dans l'EEE entre le 17 janvier 1997 et le 18 janvier 2011
 1. fournir une copie
 - a. du contrat **d'achat** et/ou du **bon de commande ferme** ; **et**
 - b. de la **facture** ; ou
 - c. si l'un des documents au a. ou au b. ci-dessus n'est pas disponible : copies issues de vos **systèmes informatiques** (ex. SAP ou tout système comptable), indiquant modèle, vendeur, prix d'achat et date d'achat.
 2. indiquer si les négociations commerciales concernaient un lot de Camions et identifier tous les Camions appartenant au lot ; et préciser si le prix a été influencé par des **accords de remises ou rabais** (ex. RFA) et fournir tous documents à cet égard (contrats *etc.*).
 3. fournir les documents attestant de la durée de détention, ex. :
 - a. copie du **contrat de cession** du Camion et/ou de l'**accusé d'enregistrement de déclaration de cession** ; ou
 - b. copies issues de vos systèmes informatiques (ex. SAP) montrant la durée pendant laquelle le Camion apparaît sur vos **livres comptables** ; ou
 - c. documents d'assurance ou copies papier de vos relevés bancaires montrant la durée de paiement des traites de **polices d'assurance** ; ou
 - d. **procès-verbaux des contrôles techniques** ; ou
 - e. si vous êtes encore propriétaire du Camion, copie de la **carte grise**.
- II. *Il conviendra de fournir ensuite notamment les documents et informations requis au I.1 et I.2 pour chaque Camion acheté dans l'EEE postérieurement au 1er janvier 2012.*

B. INFORMATIONS REQUISES POUR LES CAMIONS LOUES SOUS LA FORME D'UN CREDIT-BAIL OU D'UNE LOCATION FINANCIERE¹

I. Pour chaque Camion loué sous la forme d'un crédit-bail ou d'une location financière dans l'EEE entre le 17 janvier 1997 et le 18 janvier 2011

1. fournir une copie
 - a. du **contrat de location** ; **et**
 - b. des **factures** attestant des montants des traites de location ; ou
 - c. si l'un des documents au a. ou b. ci-dessus n'est pas disponible : copies de vos **systèmes informatiques** (ex. SAP ou tout système comptable) permettant d'identifier bailleur, concessionnaire qui a vendu le Camion au bailleur, montants de traites (et/ou montant pour lequel le Camion a été intégré dans votre comptabilité) et date du début de la location.
2. indiquer si les négociations commerciales avec le loueur concernaient un lot de Camions et identifier tous les Camions appartenant au lot ; et préciser si le prix a été influencé par des **accords de remises ou rabais (ex. RFA)** et fournir tous documents à cet égard (contrats *etc.*).
3. indiquer le **prix** auquel vous auriez pu acheter le Camion à la fin du bail.
4. fournir les documents attestant de la **durée** de « détention », ex. :
 - a. copie des documents confirmant la date de **fin du bail** et/ou **retour** au bailleur ; ou
 - b. copies de vos **systèmes informatiques** (ex. SAP) montrant la durée pendant laquelle le Camion apparaît sur vos comptes ; ou
 - c. copies de vos **relevés bancaires** montrant la durée pendant laquelle vous avez payé les traites de location pour le Camion ; ou
 - d. **documents d'assurance** ou des copies de vos relevés bancaires montrant la durée de paiement des traites de polices d'assurance ; ou
 - e. **procès-verbaux des contrôles techniques** ; ou
 - f. si vous êtes encore titulaire du Camion, copie de la **carte grise**.

II. *Il conviendra de fournir ensuite notamment les documents et informations requis au I.1 et I.2 pour chaque Camion loué sous forme de crédit-bail ou de location financière dans l'EEE postérieurement au 1er janvier 2012.*

¹ NB locations financières acceptées uniquement sous réserve d'une analyse spécifique à mener au cas par cas.